Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours 630461000+, 630462000+, 630462100+, 630463100+, 630463200+, 630464100+, 630464300+, 630465100+, 630466100+, 630468000+, 630469000+.
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Vernis
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

A.M.P.E.R.E. SYSTEM

3 rue Antoine Balard

Z.I. du Vert Galant

95310 Saint-Ouen-I'Aumône

FRANCE

Têlêphone: + 33 1 34 64 72 72 Fax: +33 1 30 37 55 17 fds@amperesystem.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07	
STOT SE 3	Н336
Aquatic Chronic 3	H412

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate d'éthyle

Naphta léger (pétrole), hydrotraité

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics acétate de n-butyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P211

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régional.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	20-<25%
Numéro index: 601-003-00-5	🏇 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119486944-21		
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	20-<25%
Numéro index: 649-327-00-6	♦ Asp. Tox. 1, H304	
Reg.nr.: 01-2119486659-16 CAS: 106-97-8	1	12.5-<20%
EINECS: 203-448-7	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))	12,3-<20%
Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	⋄ Flam. Gas 1, H220	
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	5-<10%
EINECS: 205-500-4	·	
Numéro index: 607-022-00-5	Flam. Liq. 2, H225	
Reg.nr.: 01-2119475103-46	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
	'	(suite page 3)

Page : 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

Naphta léger (pétrole), hydrotraité	5-<10%
Flam. Liq. 3, H226	1
Asp. Tox. 1, H304	
Aguatic Chronic 3, H412	
Example 1 (\$\infty\$ 0,1% Butadien (203-450-8))	5-<10%
♦ Flam. Gas 1, H220	-
Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	5-<10%
	_
Flam. Liq. 3, H226	
X	12.50/
divétate de n-butyle	<2,5%
A El 1: 3 1100 (-
The stantage of the stantage o	
(i) STOT SE 3, FISSO	
	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412 Wobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220 Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

· Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 1272/2008/CEE)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

(suite de la page 3)

Veiller à une aération suffisante.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))

VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

123-86-4 acétate de n-butyle

VME Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle shoud être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucun article. 898 ou des produits similaires Gants résistant aux solvants

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

· Protection des yeux: Pas nécessaire.

· Protection du corps: Vêtement de protection léger

RUBR	IQUE 9: Propriétés physiques et chi	miques	
	nformations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles cations générales		
· Aspect:			
Form	e :	Aérosol	
Coule	ur:	Selon désignation produit	
· Odeur:		Caractéristique	
· Seuil olj	factif:	Non déterminé.	
· valeur d	lu pH:	Non déterminé.	
Point	ment d'état de fusion/point de congélation: initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé. Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
· Point d'	éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
· Inflamn	nabilité (solide, gaz):	Non applicable.	
· Tempér	ature d'inflammation:	240 °C	
· Tempér	ature de décomposition:	Non déterminé.	
· Proprié	tés explosives:	Non déterminé.	
· Limites Inféri	d'explosion: eure:	0,6 Vol %	
		(suite page 6	

Page : 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

(suite de la page 5)

Supérieure:	10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	8.300 hPa
· Densité à 20 °C:	$0,67 \text{ g/cm}^3$
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	90,0 %
VOC (CE)	
	632,9 g/l
· CE-COV %	89,90 %
· Teneur en substances solides:	10,1 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBR	IQ.	UE 11: Inf	Formations toxicologiques
11.1 Inf	formations sur les effets toxicologiques aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Valeurs	LD	/LC50 détern	ninantes pour la classification:
141-78-	6 ac	étate d'éthylo	9
Oral		LD50	>18.000 mg/kg (lapin)
Dermiqu	ıe	LD50	5.620 mg/kg (rat)
Inhalato	ire	LC50 / 4 h	1.600 mg/m3 (rat)
Naphta	lége	er (pétrole), h	ydrotraité
Oral		LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermiqu	ıe	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
		LC50 / 72 h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella Subcapitata)
Hydroce	ırba	ons, C9-C11,	isoalkanes, cyclics,<2% aromatics
Oral		LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermiqi	ıe	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
123-86-	123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral		LD50	10.800 mg/kg (rat) (OECD 401)
			(suite pa

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

(suite de la page 6)

Dermique LD50	>17.600 mg/kg (lapin)	(since de la page o)
Inhalatoire LC50	/4 h >21 mg/m3 (rat)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
Naphta lége	r (pétrole), hydrotraité	
EC50	34 mg/l (daphnia magna / Wasserfloh)	
LC50/96 h	20 mg/l (Regenbogenforelle)	
Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics,<2% aromatics		
EC50 / 48 h	34 mg/l (daphnia magna)	
EC50 / 72 h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella Subcapitata)	
LC50 / 96 h	3,6 mg/l (Regenbogenforelle)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

(suite de la page 7)

· Catalog <mark>ue</mark>	· Catalogue européen des déchets		
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses		
15 01 04	emballages métalliques		
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus		

· Emballages non nettoyés:

RUBRIQUE 14: Informations relatives au	transport
· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR IMDG IATA	1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
· IMDG, IATA	
Class Label	2.1 2.1
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler:	Attention: Gaz.
Indice Kemier: No EMS: Stowage Code	F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS. Category C, Clear of living quarters.

(suite page 9)

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

(suite de la page 8)

· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.	
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	ce II	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:		
· ADR		
· Quantités limitées (LQ)	1L	
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0	
	Non autorisé en tant que quantité exceptée	
· Catégorie de transport	2	
· Code de restriction en tunnels	D	
· IMDG		
· Limited quantities (LQ)	1L	
\cdot Excepted quantities (\widetilde{EQ})	Code: E0	
	Not permitted as Excepted Quantity	
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tableau des maladies professionnelles n°4 bis

- · Directive 2012/18/UE
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.03.2019 Numéro de version 3 Révision: 25.01.2019

Nom du produit: trig-a-cap EXTRA various colours

(suite de la page 9)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente